

DEC181024DR06

Décision portant délégation de signature à M.Sébastien Chevalier, M.Stéphane Guérin, Mme Claudine Jonon, Mme Nathalie Dufour et Mme Claire Priou-Jacotot, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6303, intitulée ICB, dont le directeur est Alain DEREUX;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M.Sébastien Chevalier**, Professeur à l'université de Bourgogne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Chevalier, délégation est donnée à **M.Stéphane Guérin**, Professeur à l'université de Bourgogne aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Chevalier, de M. Stéphane Guérin, délégation est donnée à **Mme Claudine Jonon**, Ingénieure de Recherche CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Chevalier, de M. Stéphane Guérin, et de Mme Claudine Jonon, Ingénieure de Recherche CNRS, délégation de signature est donnée à **Mme Nathalie Dufour** aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Chevalier, de M.Stéphane Guérin, de Mme Claudine Jonon, de Mme Nathalie Dufour, délégation de signature est donnée à **Claire Priou-Jacotot** aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon le 08 mars 2018

le directeur d'unité
Alain DEREUX